

**PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES
ENSEIGNEMENTS EN DANSE
POUR L'ANNEE 2017/2018**

Un droit d'inscription non remboursable en cas de désistement (sauf cas de force majeure) est fixé à 30€ par élève. Il est encaissé à l'inscription. Il constitue une avance des sommes dues pour l'année scolaire.

Libellé du chèque : Trésor public.

Enfants des Communes de la Communauté de Communes du Clunisois : ils bénéficient d'un tarif préférentiel, un tarif – 10% est pratiqué dès le deuxième enfant, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Vous devez choisir votre formule de paiement à l'inscription. Paiement : en 1 fois par tout mode de paiement ou en 3 fois par prélèvement uniquement (penser à nous transmettre un RIB à jour en cas de changement de compte pour les élèves inscrits en 2016/2017).

A la rentrée, les familles devront faire leur règlement dès réception de facture.

Aucun remboursement en cours d'année, sauf en cas de force majeure.

L'école accepte les chèques ANCV, coupons sports, aide des communes. Les chèques ANCV et coupons sports doivent être fournis à l'inscription.

DANSE - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS PEDAGOGIQUES POUR L'ANNEE 2017/2018

Elèves de la Communauté de Communes du Clunisois	Plein tarif	à partir du 2ème enfant
Cours collectif(s) de 45 minutes ou d'une heure	168,00	151,00
Cours collectif(s) d'1h15 ou d'1h30	191,00	172,00
Cycle 1 1 ^{ère} année	208,00	187,00
Cycle 1 2 ^{ème} année	217,00	195,00
Cycle 1 3 ^{ème} année	230,00	207,00
Cycle 1 4 ^{ème} 5 ^{ème} année et plus	230,00	207,00
Elèves hors Communauté de Communes du Clunisois	TARIF UNIQUE	
Cours collectif(s) de 45 minutes ou d'une heure	192,00	
Cours collectif(s) d'1h15 ou d'1h30	217,00	
Cycle 1 1 ^{ère} année	234,00	
Cycle 1 2 ^{ème} année	243,00	
Cycle 1 3 ^{ème} année	257,00	
Cycle 1 4 ^{ème} 5 ^{ème} année et plus	257,00	

Ajouter 5€ par élève pour la mise à disposition de matériel pédagogique et 12€ par famille pour les frais d'inscription.

Modalités de paiement : Echancier personnalisé en 1 ou 3 fois. Les chèques ANCV sont acceptés.